

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 27 février 2024
Convocation du 20 février 2024

N°2024_02_002

Objet : Administration Générale – Election d'un représentant de la commune de Lanas pour siéger au Bureau

Le 27 février 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LANAS salle polyvalente Papillon, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Bernard CONSTANT, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Agnès SOPRANI en remplacement de Jean-Claude DELON

Absents excusés : Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs : Claude AGERON à Luc PICHON, Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Jocelyne CHARRON à Sylvie EBERLAND, Guy CLEMENT à Simone MESSAOUDI, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Maryse RABIER à Nathalie VOLLE

Secrétaire de Séance : Jean-Claude BACCONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 32
Vote contre : pour : 32 abstention :

Luc PICHON rappelle aux membres du conseil communautaire que le Bureau est composé d'un président, de vice-présidents et de membres dont le nombre a été fixé par délibération N°2020_07_004 du 9 juillet 2020 conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités.

Il évoque la démission de Madame le Maire de Lanas de son mandat de maire et précise que Vincent Cervino a été élu par le conseil municipal de la commune de Lanas pour la remplacer.

Le président précise que les membres du Bureau sont élus, et qu'afin d'être en conformité avec la réglementation, il convient de procéder à l'élection d'un élu de la commune de Lanas, pour siéger au Bureau de la communauté de communes.

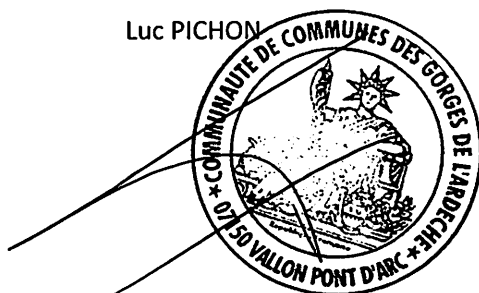
Vincent CERVINO se porte candidat.

Le conseil communautaire entendu l'exposé du président et après délibéré,

Procède à l'élection, à main levée, du représentant de la commune de Lanas :
Vincent CERVINO est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-Claude BACCONNIER